SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 19 MARS 2018
Publié, affiché, notifié le 19 MARS 2018

BUREAU

Séance du 16 mars 2018

Délibération N7

Marché de refonte du système d'information opérationnel n° 2011-04-02 avec l'entreprise SYSTEL : reconduction du contrat de maintenance pour une quatrième année.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du bureau en date du 25 mars 2011 autorisant la signature du marché n°2011-04-02 ;

VU la délibération du bureau en date du 30 novembre 2015 autorisant la signature de l'avenant n° 4 au marché n°2011-04-02 passé avec SYSTEL ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

DECIDE

Article unique : le contrat de maintenance des matériels et des logiciels (marché n° 2011-04-02), tel que modifié par l'avenant n°4 et passé avec l'entreprise SYTEL est reconduit pour une quatrième année à compter du 10 juin 2018. Monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à signer la décision de reconduction afférente.

Serge DESCOUT